

C'est parti pour l'aménagement du territoire

- Lancement de l'étude sur le SRAT
- Une feuille de route pour les 25 prochaines années
- Une SDR pour s'occuper des zones d'activités économiques



L'ancien siège de la Régie des tabacs à Casablanca (Derb Sultan) abritera, après réhabilitation, le siège de la région Casa-Settat. Le bâtiment administratif a fait l'objet d'un don de la Régie au profit de la ville

LES élus de la région Casa-Settat viennent de donner leur aval, lors de la session du lundi 5 mars, pour le lancement de l'étude d'élaboration du Schéma régional d'aménagement du territoire (SRAT). Il s'agit d'un document aussi déterminant que le plan de développement régional (PDR), adopté en mars 2017 (cf. édition du 8 mars 2017). C'est l'équivalent du SDAU (schéma directeur d'aménagement urbain) pour les régions. En effet, chaque région doit décliner ses projets dans le cadre des programmes de développement à long terme. Ces projets sont inscrits, au niveau de chaque territoire, dans le Schéma régional d'aménagement du territoire SRAT.

Ce document engage toute une région sur 25 ans. Plus encore, les SDAU (Schémas directeurs d'aménagement urbain) et

de la cohérence des politiques publiques à l'échelle régionale d'une part et entre ces politiques et les options nationales d'autre part. Il permet ainsi de formaliser le projet régional autour duquel pourrait se négocier le contenu des contrats Etat/Région et apporter de la visibilité aux investissements.

Parmi les autres points à l'ordre du jour de la session du Conseil de la région Ca-

sa-Settat, figure celui relatif à la création d'une société de développement régional (SDR) en charge des zones d'activités économiques (agriculture, tourisme, commerce, logistique, artisanat...). Il s'agit de l'équivalent des SDL qui exécutent les programmes des communes, mais avec une portée régionale. L'adoption de ce point a été reportée, en attendant son

économiques sur le territoire régional, tout ce qui est lié au développement en zones rurales, le raccordement aux réseaux d'eau, d'électricité et d'assainissement, l'animation culturelle et la gestion du volet foncier. La nouvelle structure élira domicile au siège de la région au quartier des Habous à Casablanca, déjà partagé avec d'autres organismes (comme l'Entraide nationale et les Forces auxiliaires). D'ailleurs, l'exécutif de la région envisage de transférer les instances de la région vers l'ancien siège de la Régie des tabacs (à Derb Sultan). Le bâtiment administratif a fait l'objet d'un don de la Régie au profit de la ville. Mais l'adoption de ce point a été reportée afin de bien ficeler l'opération de cession. Le sort de ce bâtiment sera finalement fixé après plus d'une décennie d'incertitudes (cf. édition du 28 janvier 2008). Le bâtiment est situé sur un foncier de plus de 5 hectares, qui était destiné à accueillir des infrastructures publiques (parcs, terrains de sport, etc.). □

Aziza EL AFFAS

Que dit la loi

SELON la loi organique n° 111-14 relative aux régions, chaque région doit élaborer ses projets dans le cadre des programmes de développement à long terme. Ces projets sont inscrits, au niveau de chaque région, dans le Schéma régional d'aménagement du territoire (SRAT). Ce document de référence, qui constitue un outil d'élaboration de la stratégie de développement régional, incarne une vision prospective à moyen et long terme. Il traduit ainsi les choix stratégiques et territoriaux en articulation avec les orientations nationales. Il fixe aussi le cap pour la réalisation des infrastructures et équipements structurants à mettre en place, au fur et à mesure des opportunités et des besoins. □

les plans d'aménagement s'en inspirent. Le budget consacré à la préparation du PDR et du SRAT avoisine les 10 millions de DH.

Le SRAT est considéré comme un outil efficace pour assurer, au niveau de la région, la convergence entre les politiques de développement et l'intégration des projets à connotation sectorielle. Il est le garant

de la cohérence des politiques publiques à l'échelle régionale d'une part et entre ces politiques et les options nationales d'autre part. Il permet ainsi de formaliser le projet régional autour duquel pourrait se négocier le contenu des contrats Etat/Région et apporter de la visibilité aux investissements.

L'ECONOMISTE Bureau de Rabat

Chef de bureau: Mohamed Ali Mrabi

Adresse: Angle rue Al Khalil, Bd Med V
Tél.: 05.37 26.28.46/47/48 - Fax: 05.37 26.28.45

E-mail: mamrabi@leconomiste.com